

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales publie un guide juridique sur la délégation de services publics dédié aux Epl

La Fédération des élus des entreprises publiques locales (FedEpl) accompagne les sociétés d'économie mixte, les sociétés publiques locales et les sociétés d'économie mixte à Opération unique dans leurs enjeux au quotidien. L'un des piliers de leur fonctionnement repose sur le code de la commande publique et la délégation de service public. En effet, la relation contractuelle avec les collectivités locales permet de garantir une relation de confiance encadrée et dans la durée.

Les contrats de concession de services et la délégation de service public occupent une place prépondérante dans le quotidien des Epl, tant lors de l'exécution du contrat qu'au moment de son renouvellement. Les secteurs d'activité concernés sont multiples et variés : le stationnement, la gestion des déchets, la gestion d'équipements touristiques - culturels et de loisirs, la gestion des réseaux d'eau, la gestion des remontées mécaniques, l'énergie, la mobilité, la gestion de centres thermaux, etc. Une large majorité des Epl est donc déjà concernée par la délégation de service public. Cette tendance tend à se développer dans un contexte de diversification des activités des Epl intervenant principalement dans des domaines relevant d'autres types de contrats comme l'aménagement et l'immobilier.

Depuis déjà plusieurs années, la FedEpl se mobilise pour accompagner ses adhérents dans le cadre du renouvellement de leur(s) contrat(s) de délégation de service public. Le guide juridique de la DSP a vocation à expliciter les contrats dans un environnement de complexification et de concurrence accrue. Il complète ainsi la gamme des outils d'aide déjà à la disposition des Epl, au plus près de leurs besoins, que la Fédération crée régulièrement. Ce document se décline en trois parties : la typologie des concessions, les Epl concessionnaires et les Epl concédantes ; la passation des concessions et l'exécution du contrat.

Cet outil, guide pratique et très concret, publié en fin mars 2022, accompagne donc clairement les Epl dans le process de renouvellement de leur contrat de délégation de service public.

Extrait téléchargeable en pj

Voici le lien vers le [kiosque de la Fédération](#)

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des Epl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 355 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe. Toutes les infos sur lesepl.fr



Contacts presse
Violaine Hacke, attachée de presse
06 28 47 53 55
violainehacke@gmail.com

Contacts FedEpl
Christelle Botz-Mesnil, Responsable Club DSP
01 53 32 22 42
c.botz-mesnil@lesepl.fr